



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-09-2018-08

Date de convocation le 04-09-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Procuration : 3

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2018

Le onze septembre deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Pouvoirs : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mr CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à Mr CAMDESSUS
Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme ETCHART

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme PALIS Estelle

OBJET : MOTION CONTRE LA REORGANISATION DES TRESORERIES DES PYRENEES ATLANTIQUES

Le Maire évoque la réorganisation des trésoreries des Pyrénées Atlantiques.

Avec cette réorganisation, c'est l'éloignement d'un nouveau service public que l'Etat fait peser sur les communes. Par la fermeture des trésoreries (notamment de Bedous, de Monein, de Tardets, de Saint-Etienne-de-Baïgorry/Saint-Jean-Pied-de-Port), des territoires ruraux et de montagne se retrouvent une nouvelle fois fragilisés par leur situation géographique. Par ailleurs, le transfert de l'activité de recouvrement de certaines trésoreries (notamment celles de Nay et Morlaàs) obligera à plus de 30 000 citoyens à se déplacer sur un site urbain et éloigné de leur bassin de vie. Des agents des collectivités (régisseurs) devront parcourir régulièrement des distances plus importantes en transportant des fonds publics, leur faisant ainsi courir des risques non négligeables.

La réorganisation des services et la recherche de marges financières ne peut se faire au détriment des usagers et ne doit se faire sans la garantie qu'un réseau numérique avec débit suffisant et ininterrompu ne soit déployé sur tout le territoire. Les territoires ruraux et de montagne, les usagers les plus vulnérables, se retrouvent encore une fois marginalisés face à des opérations dématérialisées imposées et de plus en plus nombreuses.

Au-delà de l'éloignement géographique et numérique, cette réorganisation risque d'entraîner des difficultés considérables et amènent les collectivités à demander à la DDFiP des garanties quant aux moyens qu'elle mettra en œuvre pour mener à bien ses missions régaliennes.

A l'heure où la baisse des dotations imposée par l'Etat ces quatre dernières années amène les collectivités à fournir des efforts considérables dans tous les pans de leurs actions, à maîtriser leurs dépenses et à rechercher tous les leviers possibles pour optimiser leurs recettes, le comptable public devient un partenaire essentiel.

Mais avec moins d'agents sur des sites encore plus éloignés, chaque trésorerie aura en charge un volume plus important de collectivités. Seront-elles en capacité de gérer de manière efficace (dans les temps) et efficiente (dans l'intérêt des communes, communautés, particuliers et entreprises) la comptabilité des collectivités ? La mission de conseil du comptable public aura-t-elle encore une raison d'exister ?

En conséquent, les élus du Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré:

SOUTIENNENT unanimement l'action engagée par les élus des territoires concernés en s'opposant à la fermeture de leur trésorerie.

DEMANDENT plus de clarté quant aux résultats des opérations de restructuration qui visent à maintenir la qualité des services ;

ALERTENT les pouvoirs publics car cette réorganisation :

- Entraînera des problèmes importants dans les délais de paiement ;
- Fera peser aux collectivités qui gèrent des régies une responsabilité supplémentaire pour déposer ou retirer des fonds ;
- Ne permettra plus aux comptables publics d'assurer son rôle de conseil auprès des collectivités ;

DÉNONCENT les conséquences désastreuses des fermetures de trésorerie et du transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt de certaines trésoreries entraînant une dégradation des services rendus aux collectivités et aux publics ;

REFUSENT que l'Etat fasse à nouveau supporter aux communes un transfert de charge sans lui donner les moyens nécessaires d'assumer ces nouvelles missions.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

